Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 11 décembre 2017
(OR. en)

15583/17

COASI 201
ASIE 63
CFSP/PESC 1125
POLGEN 167
RELEX 1099
COHOM 162
JAI 1187
WTO 310

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Nº doc. préc.:	15220/17
Objet:	Thaïlande - Conclusions du Conseil (11 décembre 2017)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions sur la Thaïlande, que le Conseil a adoptées lors de sa 3587e session, tenue le 11 décembre 2017.

ANNEXE

Conclusions du Conseil sur la Thaïlande

1. Le Conseil réaffirme l'importance qu'il attache aux relations de l'UE avec la Thaïlande. Il se félicite du rôle constructif que joue actuellement la Thaïlande en tant que pays coordonnateur du dialogue UE-ASEAN.

2. Le Conseil appelle une nouvelle fois la Thaïlande à rétablir de toute urgence le processus démocratique en organisant des élections crédibles et ouvertes à tous et à assurer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

3. Le Conseil rappelle avec préoccupation que les droits politiques et civils et les libertés ont été sévèrement restreints en Thaïlande après le coup d'État militaire de 2014. Un certain nombre de lois et d'ordonnances du Conseil national pour la paix et l'ordre (NCPO) entravent toujours considérablement la liberté d'expression et de réunion. Par ailleurs, des militants de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme continuent à faire l'objet de harcèlement judiciaire. Le Conseil souligne qu'il importe de restaurer ces libertés fondamentales à mesure que la Thaïlande progresse sur la voie de la démocratie, et rappelle l'importance qu'il attache au rôle de la société civile dans une démocratie qui fonctionne bien. À cet égard, l'UE continuera d'apporter son soutien aux organisations de la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme.

4. Le Conseil encourage les autorités thaïlandaises à mettre en œuvre les recommandations approuvées lors du deuxième examen périodique universel de la Thaïlande (mai 2016).

5. Le Conseil prend note de la promulgation, le 6 avril 2017, de la nouvelle Constitution de la Thaïlande, qui prévoit la tenue d'élections générales dans les 150 jours suivant la promulgation de quatre lois organiques nécessaires. Par ailleurs, le Conseil note que les travaux législatifs préparatoires en vue de la tenue d'élections progressent. Dans ce contexte, le Conseil salue l'annonce par le chef du Conseil national pour la paix et l'ordre (NCPO), le 10 octobre 2017, de la tenue des élections générales en novembre 2018. Le Conseil demande instamment que les autres lois organiques soient adoptées dès que possible et que le délai fixé par la Constitution pour l'organisation des élections soit respecté.

6. Le Conseil prend note de la décision du pouvoir militaire thaïlandais de supprimer progressivement la pratique consistant, depuis le 12 septembre 2016, à poursuivre des civils devant des tribunaux militaires pour un certain nombre d'infractions, y compris des infractions contre la sécurité intérieure et des crimes de lèse-majesté. Le Conseil demande instamment aux autorités thaïlandaises de ne pas poursuivre des civils devant des tribunaux militaires, y compris pour des crimes de lèse-majesté commis avant le 12 septembre 2016.

7. Le Conseil rappelle ses conclusions de juin 2014, dans lesquelles il a déclaré que l'UE continuerait à examiner de près ses relations avec la Thaïlande et qu'elle envisagerait l'adoption de nouvelles mesures éventuelles, en fonction des circonstances. À la lumière des évolutions susmentionnées, le Conseil estime qu'il est opportun d'œuvrer à une reprise progressive du dialogue politique avec la Thaïlande.

8. Dès lors, le Conseil a décidé de rétablir des contacts politiques à tous les niveaux avec la Thaïlande afin de faciliter un dialogue constructif concernant les sujets importants pour les deux parties, y compris les droits de l'homme et les libertés fondamentales, et la voie vers la démocratie. L'UE et ses États membres tireront pleinement parti de tels contacts pour aborder ces sujets de préoccupation.

9. Le Conseil espère voir un approfondissement progressif des relations avec la Thaïlande après la tenue d'élections crédibles et ouvertes à tous ainsi qu'une amélioration de la situation en matière de droits de l'homme. L'UE attend des autorités thaïlandaises qu'elles créent un environnement politique dans lequel les partis d'opposition et la société civile peuvent agir librement.

10. À cet égard, le Conseil invite la Commission à examiner avec la Thaïlande les possibilités de reprendre les négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange (ALE) entre l'UE et la Thaïlande.

11. Les travaux relatifs à la signature d'un accord de partenariat et de coopération (APC) et à la reprise complète des négociations sur un accord de libre-échange (ALE) avec la Thaïlande pourront alors être poursuivis avec un gouvernement civil démocratiquement élu en vertu de la nouvelle Constitution.

12. Le Conseil réaffirme qu'il continuera à suivre de près ses relations avec la Thaïlande, en mettant l'accent sur les domaines suivants:

- la levée des restrictions à la liberté d'expression et des médias ainsi qu'à la liberté de réunion et d'association, la levée des restrictions aux activités des partis politiques et des organisations de la société civile, y compris le respect et le soutien des activités des défenseurs des droits de l'homme;
- la tenue d'élections crédibles et ouvertes à tous, conformément aux normes internationales, en vue de l'établissement d'institutions démocratiques pleinement opérationnelles;
- la mise en place d'un gouvernement civil démocratiquement élu en vertu de la nouvelle Constitution.

13. L'Union européenne est disposée à aider la Thaïlande à atteindre ces objectifs, dans un esprit de partenariat.

14. Le Conseil invite la haute représentante, conjointement avec la Commission, à suivre les progrès accomplis et à lui en rendre compte.